

Copie du présent arrêté sera transmise pour information à

- Monsieur le Préfet de la Côte-d'Or – Direction Départementale des Territoires – Bureau de la sécurité routière et de la gestion des crises,
- Monsieur le Préfet de la Haute-Marne – Direction Départementale des Territoires – Bureau de la sécurité routière et de la gestion des crises,
- Monsieur le Préfet de la Haute-Saône – Direction Départementale des Territoires – Bureau de la sécurité routière et de la gestion des crises,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Côte d'Or
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Marne
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Saône
- Monsieur le Maire de la commune de Saint-Maurice-sur-Vingeanne
- Monsieur le Maire de la commune de Orain
- Monsieur le Maire de la commune de Percey-le-Grand
- Monsieur le Maire de la commune de Sacquenay
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Côte d'Or
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de Haute-Marne
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de Haute-Saône
- SDIS 21
- SAMU 21

---

Fait à Chaume et Courchamp,  
Le 14/12/2022

Le Maire,  
Franck GAILLARD

